

Entente sur la forêt boréale canadienne

Association des produits forestiers du Canada

Résumé du projet

L'Entente sur la forêt boréale canadienne (EFBC) vise à réconcilier l'industrie forestière et les organismes de défense de l'environnement au Canada. Il s'agit de la plus importante initiative de conservation dans le monde. Cette entente sans précédent, signée le 10 mai 2010, marque le début d'une nouvelle ère pour la conservation et la gestion des ressources naturelles. En résumé, l'EFBC vise à créer un précédent mondial assurant à la fois la protection de la forêt boréale et la compétitivité du secteur forestier. Les signataires actuels de l'Entente sont l'Association des produits forestiers du Canada (APFC) et ses 19 sociétés membres ainsi que sept grands organismes non gouvernementaux de défense de l'environnement canadiens. L'Entente couvre directement plus de 73 millions d'hectares de forêts publiques, que les sociétés membres de l'APFC exploitent sous licence dans tout le Canada. Bien que la responsabilité de l'avenir de la foresterie et de la protection de la forêt boréale canadienne repose principalement sur les gouvernements, l'Entente reconnaît que l'industrie et les écologistes doivent aider à définir cet avenir. L'EFBC fournit aux deux parties un plan pour rendre l'industrie forestière plus forte et plus concurrentielle, et pour mieux protéger et aménager durablement la forêt boréale. Elle signifie aussi que les groupes de protection de l'environnement s'engagent à cesser d'appeler au boycottage des entreprises participantes. En contrepartie, les entreprises ont suspendu leurs opérations d'abattage sur près de 29 millions d'hectares de forêt boréale, ce qui englobe pratiquement tous les caribous dans cette zone. Cette suspension des activités forestières permet aux signataires de collaborer à un certain nombre d'initiatives, notamment l'élaboration de plans d'action pour le rétablissement du caribou dans des zones particulières et de lignes directrices d'aménagement écosystémique que les entreprises participantes pourront utiliser pour améliorer leurs pratiques forestières. Le processus regroupe plusieurs intervenants, notamment des groupes autochtones, les collectivités concernées ainsi que les gouvernements (fédéral, provinciaux et municipaux). Une fois négociés, ces plans sont remis aux gouvernements provinciaux et autochtones à titre de recommandations pour intégration aux plans d'aménagement forestier officiels et autres politiques publiques. L'EFBC est une entente perpétuelle, qui restera en vigueur jusqu'à l'application de la totalité de son contenu. Les travaux de l'EFBC sont en cours dans tout le pays et visent six objectifs :

1. Mettre en œuvre les meilleures pratiques d'aménagement forestier durable.
2. Accélérer la création du réseau d'aires protégées pour la forêt boréale.
3. Accélérer les plans de protection des espèces menacées dans la forêt boréale, en particulier le caribou des bois.
4. Prendre des mesures en matière de changements climatiques en lien avec la conservation des forêts.
5. Améliorer la prospérité du secteur forestier canadien et des collectivités qui en dépendent.
6. Promouvoir et faire connaître la performance environnementale des entreprises participantes.

Document(s):

- Site Internet de l'entente (<http://cbfa-efbc.ca/fr/>)

Détails du projet

Année ou période: 2010 à ce jour

Partenaires financiers: Non spécifiée

Classification dans le PRDIRT

Domaine d'affaire: Forêt

Enjeux principaux	Dimension(s)
<ul style="list-style-type: none">• 4.1 L'occupation dynamique du territoire	4. Dimension sociale
Enjeux secondaires	Dimension(s)
<ul style="list-style-type: none">• 5.1 La qualité de l'environnement et de la biodiversité• 5.2 Les processus écologiques• 5.4 L'adaptation aux changements climatiques	5. Dimension environnementale